Intervention d'Alain Lambert, ministre du Budget
Accueil de l'Union Internationale du Notariat Latin
Hôtel des ministres, lundi 10 mars 2003

Monsieur le président de l'UINL,
Monsieur le président du Conseil Supérieur du Notariat,
Mesdames et messieurs les présidents,
Mesdames, messieurs, mes chers confrères,

C'est un immense plaisir pour moi de vous accueillir ici au Ministère des Finances, en signe d'amitié personnelle et d'attachement indéfectible au Notariat.

Vous êtes ma famille. Vous m'avez donné naissance à la vie professionnelle et ensuite porté aux plus belles responsabilités.

Aujourd'hui, au gouvernement de la France, je m'appuie sur le socle de valeurs que vous m'avez enseignées. Celles de l'authenticité, de la probité, de la confiance, de la foi publique. Croyez bien que dans les difficultés que traverse notre pays, ces valeurs me sont précieuses et d'un grand secours. Elles guident mon action. La presse ne s'y trompe d'ailleurs pas. Un grand quotidien titrait même à mon propos " le notaire de Bercy ".

Mon regard sur la belle fonction notariale

Permettez-moi, durant cette période de détachement que vous m'avez accordée pour siéger au gouvernement, de vous dire quelques mots sur le regard que je porte aujourd'hui sur la belle fonction de notaire, sur sa mission, sur son avenir.

Ma conviction est qu'elle est un centre de gravité, un point de rencontre et d'équilibre, à la croisée entre le public et le privé, entre le juridique et le judiciaire, entre la liberté et la contrainte.

Le notaire incarne la puissance publique, l'autorité souveraine, placée au service des personnes privées pour donner à leurs écrits le caractère de l'autorité publique. Il dresse des contrats et des actes, issus de la libre volonté des parties, en leur donnant la valeur d'un acte judiciaire, d'un jugement en dernier ressort. Il éclaire les consentements pour qu'ils soient l'expression d'une liberté consciente et responsable, et leur confère la force exécutoire pour le cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties.

Au total, le notaire réunit en sa fonction : l'Etat souverain, la libre volonté des citoyens et l'exécution forcée.

A la liberté, il offre la sécurité qui lui est indispensable pour porter tous ses fruits, en l'assortissant de la responsabilité qui justifie, en cas de nécessité, la contrainte.

Le défi de l'internationalisation

Un immense défi nous est cependant aujourd'hui lancé.

Les échanges, le droit ne vivent plus paisibles à l'abri des frontières de nos Etats. Contractants et contrats circulent. Les droits nationaux s'internationalisent ou se communautarisent. Même les souverainetés nationales songent à se transcender grâce

au concept de " souveraineté partagée ".

Profitez de cette percée conceptuelle pour faire avancer celui de "reconnaissance mutuelle" au même rythme pour les actes notariés que pour les décisions de justice. Ayez l'ambition d'ériger demain l'acte authentique notarié en " titre exécutoire universel ".

Prenons conscience que tout retard pris par les notaires dans les prestations à l'international, les condamnerait, à terme, aux seules activités juridiques domestiques.

Attendu la complexité du sujet, j'entends parfaitement qu'il faille être prudent sur les modalités. Mais prenons garde que la difficulté des modalités ne masque pas l'enjeu majeur et historique de la dimension internationale de la fonction notariale.

J'aurai une dernière recommandation : que vous renforciez, à l'adresse de vos gouvernements, vos propositions d'amélioration des législations. Le droit moderne est devenu bavard, inconstant, technocratique, générateur d'insécurité. Vos propositions, inspirées de la vie réelle de nos compatriotes, de l'observation attentive et concrète de l'évolution de nos sociétés humaines, ne peuvent qu'aider nos législateurs à rendre au droit qu'ils élaborent le respect qu'il a perdu auprès de nos concitoyens.

Je veux enfin vous dire merci. Merci de m'avoir tant donné. De m'avoir permis de devenir notaire. De m'avoir aidé à devenir homme politique. D'avoir accepté que je sois simultanément les deux. De m'avoir donné la chance d'avoir été hier notaire, aujourd'hui ministre, et demain … notaire !

Je vous remercie.